

Montbéliard

BILLET

Bonne conscience

Aude LAMBERT

Le système semble relever d'une vaste hypocrisie. À leur arrivée sur le sol français, [les mineurs étrangers comme Abakar](#) sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Grâce aux fonds publics déployés - l'argent des contribuables en somme - la terre des droits de l'homme leur offre un toit, une formation. Les migrants encadrés offrent une manne aux professionnels tels que ceux de la restauration qui peinent à recruter dans leur branche d'activité.

Le Guinéen est d'ailleurs titulaire d'un CAP cuisine obtenu au lycée professionnel Fernand-Léger d'Audincourt. Tout ça pour quoi ? Une mise au ban à la majorité venue. Aujourd'hui, Abakar tourne en rond dans un centre de rétention à Metz avec 100 autres personnes en attendant son expulsion.

Sa situation soulève une question : les efforts fournis ne sont-ils pas un moyen de donner bonne conscience à la nation en matière d'accueil des mineurs étrangers ? Le même droit s'applique, à leur majorité et sans état d'âme, pour les chasser selon l'interprétation que l'on fait des textes. En ce qui concerne le lycéen, les recours ont été rejetés au motif d'un document d'identité jugé douteux. Dura lex, sed lex (la loi est dure mais c'est la loi).

« Notre système est répressif et féodal alors qu'il conviendrait d'étudier les dossiers cas par cas », estime la représentante des États Généraux des migrations (EGM). Attaché à « ce gamin exemplaire » (sic), son comité de soutien a maintenu, ce samedi, son baptême républicain. Plus qu'une protection symbolique. L'occasion pour les enseignants, entrepreneurs, bénévoles associatifs, élus de ne pas faire tomber, et le jeune homme et sa situation, dans les limbes de l'oubli.